

## **Pour un changement de notre mode de défense de la discipline scolaire « EPS »**

Maurice PORTES. Ex professeur d'EPS et adhérent à l'AEEPS et au SNEP depuis le début des années 60

### **Avertissement**

*La lecture des bulletins nationaux et régionaux du SNEP et des informations disponibles sur le site de l'AEEPS, est révélatrice du degré d'inquiétude actuel de celles et ceux qui militent pour la défense de l'EPS. Les attaques dont la discipline a souvent été l'objet se sont exacerbées ces deux dernières années, à un point tel que la menace d'un ultime assaut avant liquidation progressive n'est plus à exclure.*

*Peut-on encore stopper collectivement ce processus mortifère ? Je veux y croire. Un « rayé des cadres » depuis plus de 10 ans peut-il contribuer utilement à la lutte pour la pérennité de notre discipline scolaire ?*

*A vous d'en juger après lecture des lignes qui suivent...*

### **Le « VOLET SPORTIF de l'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF » comme révélateur des visées liquidatrices de l'EPS de nos gouvernants ....**

Prétendant venir en aide aux « orphelins de 16H » ce dispositif viserait à « offrir aux élèves, dans le prolongement des enseignements obligatoires d'EPS, un temps supplémentaire de pratique sportive »

LE SNEP, commentant les termes de la dernière circulaire ministérielle précisant les conditions de sa mise en œuvre, (cf bulletin 796, du 5 07 2008, pages 5, 6, 7), s'interroge légitimement sur le terme « prolongement », en rappelant que cette formulation est utilisée depuis toujours pour positionner l'association sportive de l'établissement, et sur la responsabilité à endosser par les enseignants pour une activité animée par d'autres intervenants. Et il met en cause, tout aussi légitimement,

le financement du dispositif par le CNDS,

la dispense de souscription de licence et de certificat médical,

la volonté de concurrencer l'association sportive d'établissement,

etc.

**... et de notre embarras collectif pour les contrer.**

Par ailleurs, la circulaire précisant que « Dans la mesure où les activités organisées dans la cadre de l'accompagnement éducatif ... s'entendent comme une INITIATION ... » (Note 1), le SNEP pose la question suivante : « Une activité volontaire peut elle être assimilée de ce point de vue à l'enseignement obligatoire ? ». Voilà une question qui me paraît illustrative de l'embarras dans lequel se déploie notre argumentaire :

Peut-on s'étonner qu'un dispositif qui affirme vouloir « offrir plus de temps de pratique sportive » à des collégiens s'assigne un objectif « d'initiation » à la pratique de telle ou telle spécialité ?

**Evidemment non**

S'est-on jamais insurgé que « l'initiation » puisse participer des objectifs poursuivis par l'AS scolaire, pour laquelle la participation est volontaire ou n'est pas ?

**Je n'en ai pas souvenir**

La pratique obligatoire d'une APSA en EPS au collège vise-t-elle **prioritairement** à « initier » les élèves dans cette spécialité ?

**On ne trouvera pareille affirmation, ni dans les programmes, ni dans les commentaires critiques de ceux-ci émis par le SNEP.**

Ou bien est-ce que le processus éducatif conçu et conduit en EPS pour contribuer à l'atteinte des finalités de l'école, suppose, entre autre chose, de faire acquérir, sur l'APSA, des connaissances induisant des effets « d'initiation » ?

**C'est ce que me paraît sous entendre « l'option culturaliste »**

Sans vouloir donner à une phrase extraite d'un long commentaire valeur d'exemple généralisable, on peut, me semble-t-il, considérer qu'elle illustre les risques d'illisibilité que nous fait courir notre pratique militante de défense, tour à tour, du service public d'éducation pour tous, de l'AS comme prolongement de l'EPS, du monopole de l'intervention dans le temps scolaire, du modèle culturaliste pour la discipline, du statut et des maxima de service des professeurs d'EPS, etc. Car nous sommes ainsi conduits à raisonner comme les seuls légitimes propriétaires du long processus *d'éducation par la pratique physique* qui se déploie pour chaque individu, de la naissance à l'âge adulte. Cette prétention – réelle ou apparente – nous aliène des pans importants de la population qui la trouvent excessive et irréaliste.

« *Qui trop embrasse manque le train* » se plaisait à dire J. PINTURAUULT.

C'est, selon moi, le risque que nous courons aujourd'hui en continuant à raisonner de la sorte.

Car, à l'évidence, ce processus de construction de chacun en tant qu'humain, tant au plan de sa motricité qu'aux plans des autres dimensions de son humanité – imprégnation culturelle, affectivité, intelligence, sociabilité -, ne se cantonne pas aux horaires scolaires de notre discipline. Tous les moments « *d'aventures motrices* » qu'est amené à vivre le sujet, y participe positivement ou négativement.

Et ce long processus est **alimenté par une pluralité de CONTRIBUTEURS** :

L'ETAT, par le pilotage et le financement, au sein de l'institution « ECOLE », d'une DISCIPLINE SCOLAIRE : l'EPS.

La FAMILLE, par les expériences motrices qu'elle fait vivre à ses enfants et aux apprentissages qu'elle peut conduire (la marche par exemple) ou qu'elle demande à des personnes qualifiées de conduire (séjours de skis par exemple).

Les CLUBS SPORTIFS, par l'encadrement des pratiques spécialisées pour lesquelles leurs fédérations bénéficient d'une délégation de l'état.

Les COLLECTIVITES TERRITORIALES, par des offres de pratiques ponctuelles, souvent à caractère convivial et festif.

Les GROUPES d'APPARTENANCE, (mouvements de jeunesse, bandes de copains, par ex), par les séquences de pratique qu'ils insèrent délibérément ou aléatoirement dans leurs activités.

Actuellement ce panel d'offres de pratique est regroupé, dans le langage commun, sous l'appellation « *pratique sportive* ». Les pratiquants affirment tous « *faire du sport* » quelles que soient les activités auxquelles ils s'adonnent et l'intensité de leur investissement. Quant aux élèves ils disent « *avoir sport* » lorsque l'emploi du temps annonce une séance d'EPS.

**Cette globalisation sémantique s'explique :**

- les media accordent au spectacle sportif de haute performance et à la « *peopolisation* » de ses acteurs, des plages de temps et des surfaces de papier de plus en plus importantes ;
- les pratiquants plus modestes, s'en tenant à quelques aspects formels de cette « *pratique d'exception* », ont tôt fait d'identifier la leur à celle de ces « *modèles* » ;
- les campagnes d'information menées pour lutter contre l'obésité et l'hypokinésie incitent à « *faire du sport* » en évoquant les bienfaits d'une simple activité physique régulière ;
- L'EPS, au collège et au lycée, recourt à des APSA diversifiées dont la plupart donnent lieu, hors de l'institution scolaire, à des pratiques « *codifiées, compétitives et institutionnalisées* » ; donc sportives selon P. Parlebas ;
- etc.

**Mais elle est abusive ...** parce que la même étiquette recouvre des objets incroyablement différents,

**... et dangereuse à plus d'un titre :**

- elle génère une approximation regrettable dans l'esprit des naïfs qui, mesurant mal les exigences d'une pratique sportive dont les ambitions dépassent le seul souci de l'entretien d'un capital physique, croient pouvoir « *entrer en sport* » sans quelques précautions ;
- elle donne à croire aux parents que quelles que soient les spécialités et la forme de pratique proposée, l'existence présumée d'une communauté partagée de potentiel de développement et de valeurs éducatives par « *LE SPORT* (?) » les dispense d'une réflexion quelque peu armée avant de choisir pour leur progéniture ;
- enfin et surtout, elle autorise la confusion entre ce qui peut être attendu, en terme d'éducation, d'une pratique volontaire et presque toujours onéreuse des APSA dans des

structures privées, et ce qui peut l'être d'une pratique obligatoire pour tous, conçue pour contribuer à l'atteinte des finalités de l'institution publique que la République s'est donnée pour assurer à tous, un fond commun de formation citoyenne : L'ECOLE.

C'est évidemment cette confusion qui préoccupe le plus les professionnels de l'EPS, en tant qu'elle constitue, à terme, une menace pour l'existence, non de la pratique sportive à l'école, mais de la discipline scolaire « EPS » en tant que telle.

Faisons crédit à de nombreux hommes politiques et à la plupart des parents, que cette confusion a ses racines dans la méconnaissance de ce qu'est ou peut être « *la spécificité de l'EPS* » par rapport aux autres contributeurs de l'éducation physique, de ce qu'est ou peut être « *la plus value éducative* » qu'elle apporte, de « *ce qu'aurait à perdre la nation* » si on l'affaiblissait ou la supprimait. Mais ne péchons pas par naïveté et soyons conscients que pour les forcenés de la réduction des dépenses publiques, il est bien commode de jouer sur cette confusion pour promouvoir des alternatives moins coûteuses que l'entretien d'un corps de fonctionnaires spécialistes de la discipline ; (la liste de ces forcenés serait longue, de Comiti à Darcos/Laporte, (l'homme qui « *a voulu voir les Antilles de vive voix* ») , et impliquerait des ministres « *de gauche (?)* » comme « *de droite* » ; les exemples d'opérations politiques instrumentant cette confusion sont nombreux, « *le volet sportif de l'accompagnement éducatif* » n'étant, pour l'instant, que le dernier de cette litanie.

Pour éclairer les « *ignorants* » et s'opposer aux « *liquidateurs* » tous les professionnels s'époumonent depuis le début des années 60 à dire ce qu'est l'EPS et ce qu'elle n'est pas...

C'est ainsi, qu'en cet été 2008, l'AEPS (70 ans d'âge), à la recherche d'un point de vue consensuel en son sein sur l'EPS, invite les représentants de chaque « *sensibilités* » à se positionner sur ce qu'elle n'est pas en listant quelques « *principes proscriptifs* », et ce qu'elle est avec quelques « *principes prescriptifs* » (Note 2). Ces efforts renforcent peut-être les convictions de ceux qui les consentent et de leurs collègues, mais restent quasiment sans effet sur ceux qu'ils veulent convaincre. Quant aux « *liquidateurs* », ils ne renonceront pas à leur entreprise par la grâce d'un argumentaire humaniste défendu par les professionnels de la discipline, auxquels se joindraient quelques élus de fédérations de parents d'élèves et quelques (trop rares) cadres du mouvement associatif sportif. C'est un rapport de forces favorable qu'il faut créer en convaincant la masse des citoyens de l'impérieuse nécessité, pour la nation et pour leurs enfants, de notre discipline.

Ce rapport de forces, nous avons pu croire l'avoir instauré lorsque le SNEP a, au cours des dernières années, lancé des pétitions qui ont recueilli des signatures de nombre de « *partenaires* », parents et dirigeants sportifs. Mais il faut se rendre à l'évidence : ces adhésions, pour sincères qu'elles soient au moment où elles sont recueillies, manquent de la conviction et de la pérennité que seule peut fonder la vision claire des enjeux éducatifs et des missions spécifiques de chacun des acteurs. C'est pourquoi il me semble urgentissime de changer radicalement de mode de défense disciplinaire.

### Propositions

---

Je propose, pour cela, d'engager un travail de reproblématisation de la spécificité de la discipline, en acceptant de raisonner en terme de complémentarité et mise en synergie avec les contributions des autres acteurs, ... et de réaliser ce travail avec eux. (Note 3)

La perspective étant qu'à son issue, les citoyens et les responsables politiques sachent...

**... ce qu'ils peuvent EXIGER de la DISCIPLINE et des ENSEIGNANTS qui en ont la charge.** (Note 4)

A cet effet pourraient être organisées, à l'initiative conjointe de l'AEPS et du SNEP, des **ASSISES NATIONALES des PRATIQUES, à visée d'EDUCATION, des APSA, par les ENFANTS et ADOLESCENTS**

Y participeraient,

à égalité de droits et de devoirs, professionnels de l'enseignement de l'EPS, représentants des associations de parents, du mouvement associatif, des élus – membres du Parlement et des collectivités territoriales-

Il s'agirait :

- dans un premier temps d'établir un état des lieux de l'offre de pratiques actuelle, d'en faire un bilan critique (lacunes, redondances, contre emplois etc.) ;

- dans un deuxième temps de dessiner les contours d'une distribution des missions spécifiques des différents acteurs dans l'intérêt des jeunes Français ;
- dans un troisième temps de convaincre les élus de la pertinence politique de la démarche et des propositions qui en émaneraient.

**En AMONT de ces ASSISES**, les deux co-organisateurs, (AEEPS et SNEP), travailleraient (en collaboration ou non) à ...:

A) **L'inventaire** de ce qui est, peut ou doit être fait, en terme d'éducation, ailleurs qu'à l'école

*Amorce personnelle de cet inventaire*

L'offre, à visées d'éducation, de pratique des APSA est plurielle, nous l'avons reconnu plus haut. Si on s'en tient à ce qui se fait aujourd'hui, on peut identifier ce que peuvent apporter, a minima, les différents contributeurs listés plus haut :

Les **pratiques épisodiques hors encadrement technique**, donnent certes lieu à des apprentissages incidents et souvent positifs pour le sujet concerné, mais la motivation dominante des pratiquants est ailleurs : elle s'inscrit avant tout dans des logiques d'affiliation et de recherche de convivialité.

La **famille** assure les acquisitions constitutives d'une **motricité usuelle** - marche, course, etc - et chez les classes économiquement aisées, de techniques moins banales - nage, vélo, sports de glisse par exemple -.

Le **mouvement associatif** et, plus ponctuellement, les **collectivités territoriales**, assurent une « *entrée dans une APSA* » et, si le sujet concerné le souhaite, un approfondissement pouvant mener à l'excellence. Dans cette entreprise, les **apprentissages visent clairement les connaissances constitutives des compétences utiles à la réussite dans l'APSA.**

Mais ce serait faire injure aux formateurs des jeunes pratiquants que de considérer que, le nez collé à l'efficacité sportive, ils ne s'efforcent pas de transmettre des valeurs – qui ne sont pas inhérentes au sport comme le croient ou feignent de le croire nos chantres du « *plus de sport à l'école* », mais que les pratiquants ont, au cours de l'histoire de leur sport, progressivement instituées (respect des règles et de l'opposant par exemple), ou que les concepteurs ont choisi de survaloriser (prédominance de la précision et du contrôle sur la puissance au basket), ou que la pratique a fait progressivement reconnaître comme indispensable à l'efficacité (solidarité en sports collectifs) - , des connaissances sur le fonctionnement corporel, sur l'entraînement, sur l'évolution des techniques en usage dans la spécialité, des règles de sociabilité spécifique à celle-ci, etc.

Cet ensemble de pratiques hors école, constitue bien une contribution à une éducation par la pratique des APSA, et il serait dommageable de penser la discipline scolaire EPS en l'ignorant ou en en minorant l'importance.

B) A l'explicitation de ce qui relève de la responsabilité exclusive de la discipline scolaire au double prétexte

- a) que dans le domaine des APSA, **ça ne peut pas être appris ailleurs** ou que ça ne peut pas être appris ailleurs **par tous**
- b) que la mission explicite de l'EPS de contribuer aux finalités assignées à l'école, au collège et au lycée, et son positionnement privilégié pour participer à des collaborations pluri disciplinaires en font le meilleur vecteur de ces apprentissages.

Car l'ensemble des pratiques listées plus haut dessine le **trajet de formation personnel** suivi par le sujet concerné. Ce trajet présente trois caractéristiques qui en fixent les limites en terme d'éducation. Il est :

- **Lacunaire** au regard du champ culturel accessible.
- **Aléatoire** et très **dépendant de l'environnement** culturel, économique et sociétal dans lequel vit le sujet.
- Et conséquemment, **fortement inégal** d'un individu à l'autre.

C'est précisément pour dépasser ces limites incompatibles avec les visées de l'ECOLE de la REPUBLIQUE – constituer un ambitieux creuset de la nation par le partage de valeurs et d'un fonds culturel communs, assurer l'égalité des chances entre tous les citoyens, élever le niveau d'instruction de tous, etc – que les disciplines scolaires se sont constituées et évoluent.

## **Le champ de responsabilité de l'EPS est clairement défini par ces ambitions.**

Reste alors à expliciter avec quoi et comment la discipline scolaire va permettre ce dépassement .... sans redondance avec ce qui a été fait ou peut l'être hors école.

Beaucoup de collègues – les membres du CEDRE entre autres – ont déjà engagé cet effort. Finalisons mieux et massifions-le.

*AOUT 2008*

---

Note 1 Cette formulation est datée et s'inclut dans une conception dépassée de la formation des compétences spécifiques selon laquelle se succéderaient linéairement initiation, perfectionnement et entraînement. Je suis prêt à en démontrer l'obsolescence.

Note 2 Il est d'ailleurs curieux que les professionnels s'attribuent le monopole de la définition de la discipline scolaire en précisant quelques fois, comme le fait le SNEP, qu'il s'agit « *de l'EPS que nous voulons* », au lieu de mobiliser autour d'eux tous ceux qui pourraient contribuer à cerner l'EPS dont les enfants, préadolescents et adolescents du XXI<sup>ème</sup> siècle ont besoin.

Note 3 Cette perspective semble quelque peu partagée. Ainsi, C. MAUVILLAIN - (contributions au débat sur le site du SNEP) – affirme : « *Notre objectif à long terme est de contraindre l'administration à resituer l'enjeu du « plus de sport à l'école » dans le cadre du service public, en étant force de proposition sur la **redéfinition de ses missions et de nos statuts.*** »

Note 4 Quand pourrons nous expliquer clairement aux parents des élèves du cycle 3 d'une école montpelliéraine; ce que leurs enfants gagneraient à ce que les horaires d'EPS soient pris en charge par un professeur d'EPS responsable de l'ensemble des classes de cette école, par rapport à ce que leur apporte les passages successifs, pour 6 à 8 séances, de moniteurs municipaux ou d'entraîneurs des clubs montpelliérains, tous brevetés d'état 1<sup>er</sup> voire 2<sup>ème</sup> degré ?

Quand pourra-t-on expliciter ce qu'un élève de 5<sup>ème</sup> qui pratique le handball depuis 3 ans au MHB, gagnera à vivre un cycle de handball en EPS avec les élèves – filles et garçons - de sa classe ?